



Besoin de conseils

Par croklavie

bonjour ,

je suis gérant d'une entreprise non salarié depuis 9 ans , je suis seul , je n'ai aucun employé , mon entreprise fonctionne très bien , j'ai en continu du travail pas de souci là-dessus.

Je vais mettre ce message sur plusieurs forums car j'ai vraiment besoin de trouver une solution à mon problème , donc vous m'excuserez de ce désagrément ...

Il m'est arrivé un grave accident de travail il y a plusieurs mois de ça, je ne peux plus porter conduire plus de 40 min , rester statique , j'ai un problème sur ma colonne vertébral , une très grosse hernie entre deux vertèbres qui comprime mon disque qui lui comprime à son tour mon rachis lombaire ce qui me provoque une micro paralysie de ma jambe gauche avec des décharges électrique en continu dans ma jambe , je passe mon temps allongé ,et je dois me faire opérer l'année prochaine vers avril mai 2022 .

Je me suis aperçu que la CPAM ne me mettait pas en accident de travail mais en maladie , je leur téléphone pour savoir pourquoi , on me signale que vu que je ne cotise pas une assurance spéciale chez eux je ne pourrais pas bénéficier de l'appellation d'accident de travail , mon comptable , la chambre des métiers ne sont pas au courant de cela , et étant donné qu'avant j'ai fait mon SPI je ne me rappelle pas que l'intervenant du RSI nous en ai parlé .

De ce fait je viens de savoir au bout de 9 ans d'entreprise , qu'il faut cotiser à une assurance appelé " assurance volontaire accident de travail et maladie professionnelle " , sur ce, je touche des indemnités journalières de la cpam soit environ 690 ? par mois

Au niveau de mes prévoyances , aucune ne fonctionnent (exception sur mon dos) .

Donc en gros , j'ai une société (eurl) ou je ne peux plus travailler actuellement vu mon état , j'ai 2 solutions qui sont à ma portée :

- mettre ma société en sommeil

ce qui veut dire finir tout travaux qui ont reçu un acompte

(ce qui est entrain de se faire avec ma famille en bénévolé)

mais je continuerai de payer un minimum de charge mensuelle , ce qui veut dire que c'est le privé qui doit alimenter l'entreprise .Et je conserve CPAM et mutuelle

- fermer mon entreprise

ce qui veut dire racheter toutes mes immobilisations , frais de justice et j'en passe et de ce fait , plus de IJ de la CPAM et plus de mutuelle

Donc je m'oriente pour trouver des aides financières, car en pro il me faut 2800 ? par mois et privée 1300 ? , et je ne touche qu'environ 690 ? par mois d'indemnités journalières ,et je suis depuis début année divorcé avec 2 enfants en garde alterné avec le crédit de la maison à ma charge..

donc crédit maison , l'assurance crédit maison refuse de prendre en compte mon accident car il n'est pas reconnu par la CPAM ,

MDPH : tant que mon dossier n'est pas consolidé on peut rien faire ,

j'ai voulu me mettre en incapacité temporaire de travail à la CPAM : impossible car je suis pas en accident ,

conseil départemental , on me propose des tickets resto du c?ur ,

RSA : impossible je touche trop d'argent ...

AGEFIPH : je suis pas consolidé en gros pas rétabli donc ils peuvent rien faire

voilà , actuellement financièrement je galère énormément ,mon handicap s'aggrave un peu plus chaque mois , je suis artisan depuis 9 ans et ma société fonctionnait très bien et je risque de tout perdre , quand je dis tout c'est maison, entreprise , foyer .

heureusement que pour l'instant j'ai de la famille et ami qui m'aident financièrement sinon ...

Et je suis entrain de faire le nécessaire pour mettre ma société en sommeil vers fin décembre ,et à cette date je verrai avec URSSAF pour les cotisations, je n'ai que cette solution .

Maintenant , si vous avez des conseils ,ce serait sympa .

Merci